

La lettre annuelle 2013

de l'Association Henri Capitant
des amis de la
culture juridique française



■ BILAN 3 ■ AGENDA 6 ■ ÉCHOS & NOUVELLES 8 LES PUBLICATIONS 9 ■ ACTUALITÉ 12

édito

TOUJOURS PLUS!

Cameroun, Corée, Turquie... Ces derniers mois, notre Association a poursuivi ses efforts en vue de créer de nouveaux Groupes, de réactiver des Groupes qui, pour des raisons diverses, avaient pris quelques distances, et de renforcer ou de renouveler avec d'autres des liens déjà existants mais qui méritent d'être intensément entretenus.

C'est dans cette perspective que, d'abord, une délégation de notre Association s'est, au mois de janvier 2012, rendue au Cameroun en vue de renouer des liens avec un Groupe qui, par le passé, a joué un rôle majeur pour le rayonnement de la culture juridique française. Les Journées organisées à cette occasion, au cours desquelles furent exposées diverses réformes camerounaises et françaises, furent un tel succès, qu'une réplique de cette manifestation scientifique a eu lieu à Paris au mois de janvier 2013. Au sein de l'Université Paris XIII furent célébrés *Les 20 ans de l'OHADA* avec le concours de la Faculté de droit de ladite université et la participation d'une délégation de juristes camerounais menée par le professeur Henri Modi Koko, Président désormais d'un groupe dont on peut prédire qu'il jouera à nouveau le rôle qui aurait toujours dû être le sien au sein de notre Association.

C'est à Istanbul qu'en avril 2012, l'équipe du Bureau de l'Association s'est rendue à Istanbul pour accompagner la refondation du Groupe turc. A nouveau, et comment ne pas s'en réjouir, de nombreux juristes turcs nous ont témoigné, en participant très nombreux au colloque organisé à l'Université d'Istanbul, leur attachement à la culture juridique que nous avons en partage. Une fois encore, le succès de cette rencontre a été tel qu'une réplique de cette journée franco turque s'est tenue à Paris en mars 2013.

Enfin, au mois de juin 2012 une autre délégation de notre Association s'est rendue en Corée du Sud pour y tenir un colloque consacré à la réforme du droit des biens. Occasion de présenter le projet élaboré par un Groupe de l'Association dirigé par Hugues Périnet-Marquet, présent à Séoul, et pour poser les bases d'un Groupe coréen qui, à l'avenir, sera, à n'en pas douter, une de nos têtes de pont en Asie.

Autant de raisons de nous réjouir puisque, mois après mois, la présence de notre Association se renforce aux quatre coins de la planète. Manifestement, la tradition civiliste a encore de beaux jours devant elle...

Denis Mazeaud
Président

L'événement: Groupe de réforme du droit des contrats spéciaux!

Depuis quelques années, à l'initiative de Michel Grimaldi, l'Association Henri Capitant a entrepris de participer activement au mouvement de réforme qui anime le droit français et le droit européen. Quant à ce dernier, notre Association a participé, avec la Société de Législation Comparée, à la conception du *Draft Common Frame of Reference*, non seulement en élaborant une *Terminologie contractuelle commune* et des *Principes directeurs du droit des contrats*, mais encore en présentant un contre-projet d'harmonisa-

tion européenne du droit des contrats. En France, l'activité de notre Association dans ce domaine n'a cessé de croître avec le temps. En 2005, elle a parrainé l'*Avant-projet de réforme de droit des obligations et de la prescription* préparé sous la houlette de Pierre Catala. C'est elle qui fut à l'origine de la réforme du droit des sûretés, issue de l'Ordonnance du 23 mars 2006, puisque le projet de loi a été préparé à partir de l'avant-projet conçu par le Groupe dirigé par Michel Grimaldi, lequel avait été mandaté **Suite p. 2**

Suite de la p. 1 officiellement par le gouvernement à cette fin. Par ailleurs en 2009, un groupe dirigé par Hugues Périnet-Marquet a émis des propositions pour une réforme du droit des biens, dont certaines ont d'ailleurs reçu une consécration en jurisprudence.

C'est désormais le droit des contrats spéciaux dont l'Association Henri Capitant se propose d'envisager la rénovation. Dans cette stimulante perspective, Jérôme Huet a été chargé de composer et de présider un Groupe de travail dont la mission

consiste à présenter à l'horizon 2014 des propositions pour une réforme du droit des contrats spéciaux.

L'entreprise est aussi délicate que nécessaire et il est heureux que notre Association soit en pointe de ce mouvement de réforme de notre Code civil. La vitalité, la pérennité et la qualité de celui-ci, de même que son rayonnement suppose, en effet, sa modernisation. Coûte que coûte notre Association sera toujours en première ligne pour coopérer à cette mission indispensable.

La vie des Groupes de l'Association

Monaco, le 11 octobre 2013, le Groupe monégasque et l'AEDBF organiseront une Journée intitulée *Banque et morale*.

Lausanne, le 25 octobre 2013, les Groupes suisse et québécois organisent une Journée bilatérale sur le thème : *Le fédéralisme Suisse-Canada : aspects choisis*.

La vie des Sections de l'Association

La Section franco-allemande, composée du Groupe allemand et de l'Université de Bordeaux, se porte à merveille puisque, pour la quatrième année consécutive, elle a organisé des Journées bilatérales. Cette année, la rencontre s'est déroulée à Bordeaux, les 7 et 8 mars 2013, sur le thème *Les divergences franco-allemandes dans la théorie du contrat : querelles de fond ou querelles de mots ?* L'année prochaine, la rencontre annuelle se tiendra à Münster.

La Section franco-camerounaise a été créée avec l'Université Paris 13 - Nord et a tenu son premier colloque consacré aux 20 ans de l'OHADA.

La Section franco-espagnole a tenu son premier colloque le 3 mai 2012 à Perpignan. Yves Picod et Elena Lauroba ont organisé avec maestria un stimulant colloque sur la protection contre les clauses abusives en droit espagnol et français.

La Section franco-québécoise, composée du Groupe québécois de notre Association et de l'Université de Lyon (Jean Moulin-Lyon 3), a accueilli cette année la 17^e Journée nationale consacrée aux conflits d'intérêts : que Blandine Mallet-Bricout et Benoît Moore en soient vivement remerciés.

Nos partenaires

Notre Association ne pourrait évidemment pas déployer ses nombreuses activités, organiser toutes ces manifestations, ni assurer ses publications, sans le très important soutien matériel et financier de ses partenaires. Qu'ils en soient tous très vivement remerciés : sans eux, notre Association ne pourrait internationale-

ment rayonner comme elle le fait aujourd'hui. Un grand merci donc pour leur soutien constant et déterminant à la Fondation pour le Droit Continental, l'Ordre des Avocats aux Conseils, l'Ordre des Avocats de Paris, au Conseil Supérieur du Notariat, au cabinet Gide Loyrette Nouel et à la Chambre des notaires des Hauts-de-Seine.



Bilan 2012-2013

2012

Janvier

■ DOUALA, du 30 janvier au 1^{er} février.

Une délégation de notre Association composée de Frédéric Bicheron, Jean-Claude Dubarry, Cyril Grimaldi et Denis Mazeaud s'est rendue à Douala, au Cameroun, du 30 janvier au 1^{er} février. Occasion de comparer les **projets de réforme camerounais et français** sur des sujets divers et variés tels le droit des contrats et de la responsabilité, des sûretés, des contrats spéciaux et de la famille. Lors de ces Journées, ont été posées les bases du renouveau pour le Groupe camerounais de l'Association, désormais présidé par le Doyen de la Faculté de droit de Dschang, Henri Modi Koko.

Mars

■ MONTRÉAL, les 22 et 23 mars.

C'est un grand ami de notre Association que nous sommes allés honorer à Montréal. Jean-Louis Baudouin, Président du Groupe québécois de notre Association recevait en effet les **Mélanges** que lui ont offerts un grand nombre de ses collègues. Parmi les contributeurs à ce magnifique ouvrage, de très nombreux membres de notre Association ont consacré un article à Jean-Louis Baudouin. Ses Mélanges lui ont été remis lors d'une cérémonie très émouvante et ont été partiellement dévoilés au cours d'un colloque parfaitement organisé par Benoît Moore, secrétaire général du Groupe québécois.



© Tim Deboeck - iStockPhoto

▲ ISTANBUL

Avril

■ ISTANBUL, les 9 et 10 avril.

Une Journée franco-turque s'est déroulée à l'Université d'Istanbul. Outre un colloque au cours duquel juristes français et turcs ont pu échanger leurs points de vue sur les évolutions récentes et futures du droit économique dans leurs pays respectifs, des rencontres extrêmement fécondes ont eu lieu en vue de la rénovation du Groupe turc à l'avenir.

Mai

■ PERPIGNAN, le 3 mai.

La Section composée de l'Université de Perpignan Via Domitia et du Groupe espagnol de notre association a organisé son premier colloque dans les murs de la première. Magnifiquement accueillis par le Doyen Yves Picod et Elena

Lauroba, les participants à cette Journée ont assisté à un vaste et riche échange sur **Les clauses abusives : approches franco-espagnoles**.

■ CHILI, du 28 mai au 3 juin.

Nos Journées internationales se sont tenues au Chili, successivement à **Santiago**, puis à **Valparaiso** sur le thème **Le pouvoir dans les sociétés**. Elles ont rencontré un vif succès et nous ont notamment permis de renouer le contact, ou de le densifier, avec plusieurs de nos Groupes de la zone, tels les Groupes panaméen et vénézuélien. Que notre cher ami Carlos Pizarro et son équipe, qui ont organisé ces Journées de main de maître et nous ont réservé un accueil splendide, soient très vivement remerciés.

Juin

■ SÉOUL, 28 et 29 juin.

Ce sont les 28 et 29 juin qu'a eu lieu la première rencontre bilatérale franco-coréenne de notre Association qui a permis de porter le Groupe coréen sur les fonts baptismaux. Consacrée à la **réforme du droit des biens**, cette rencontre constitue la première pierre d'une collaboration qui s'annonce extrêmement prometteuse avec les juristes coréens.

Septembre

■ PARIS, du 5 au 6 septembre.

Les troisièmes Journées franco-japonaises se sont tenues sur le thème des **Notions fondamentales du droit privé**. La présence de nombreux juristes japonais a constitué un très grand motif de satisfaction.

■ BOGOTA, du 17 au 21 septembre.

L'Association a participé aux traditionnelles **Rencontres franco-colombiennes**, organisées par son Groupe colombien à l'Université Externado de Bogota. Cette rencontre n'était pas comme celles, déjà nombreuses, qui se sont déjà tenues, puisqu'elles se sont déroulées sans le recteur Fernando Hinestrosa, qui nous a quittés. C'est son successeur Juan-Carlos Henao qui a reçu la délégation de l'Association qui s'était rendue sur place pour participer aux différents travaux qui émaillent traditionnellement ces Rencontres. Inutile de dire que Juan-Carlos Henao a parfaitement assuré la succession de son prédécesseur, et que l'accueil et l'organisation ont été dignes de ceux qui nous étaient réservés sous l'ère de notre cher Fernando Hinestrosa. Le colloque avait, cette année, pour thème général **Adages et Maximes de la tradition civile**. Ont ainsi été étudiés, avec des rapports colombiens, français et suisse, les adages et maximes suivants : « *Infans conceptus pro nato habetur* », « *Mater semper certa est* », « *Nemo censetur ignorare legem* », « *Quod nullum est producit effectum* », « *Volonti non fit injuria* », « *Res perit domino, res perit creditori, res perit debitori* » et « *Culpa lata dolo aequiparatur* ». Des cours portant sur les réformes du droit européen de la responsabilité civile, du droit des contrats et du mariage ont été dispensés à l'attention des étudiants colombiens de l'Université Externado. Enfin, comme de coutume, plusieurs demi-journées ont été consacrées à l'encadrement des thèses de doctorat préparées au sein de l'Université Externado de Bogota.



▲ BOLOGNE

Octobre

■ BOLOGNE, les 19 et 20 octobre.

Le Groupe italien de notre Association a organisé des Journées franco-italiennes sur le thème **Les principes directeurs du droit des contrats**. Il s'agissait de la première manifestation scientifique organisée par la nouvelle équipe dirigeante de ce groupe. Mission parfaitement accomplie par Michele Graziadei et ses complices, Barbara Pozzo et Christina Amato que l'Association remercie chaleureusement.

Novembre

■ **NAPLES, les 16 et 17 novembre.** Le 4^e colloque des notariats euro-méditerranéens s'est tenu en collaboration avec le Conseil supérieur du notariat et l'UNIL.

■ **LYON, le 20 novembre.** La 17^e Journée nationale de l'Association s'est tenue en partenariat avec l'Équipe de droit privé de Lyon III et dans le cadre des Entretiens Jacques Cartier ; elle fut consacrée aux **Conflits d'intérêts** et donna lieu à des échanges fructueux entre juristes français et québécois et à une synthèse de Jean-Marc Sauvé, Vice-président du Conseil d'État.

■ BUCAREST, les 22 et 23 novembre

Les Journées juridiques franco-roumaines ont été consacrées à des **Réflexions comparatistes sur la réforme du droit civil en France et en Roumanie**, en partenariat avec le Juriscope de Poitiers qui a œuvré à la traduction en français du nouveau Code civil roumain adopté en 2009 et entré en vigueur le 1^{er} octobre 2011.

■ **PARIS, les 22 et 23 novembre,** l'Association a participé à la Maison du Barreau aux Journées européennes d'information juridique, **E-Justice : les nouveaux accès au droit et à la justice dans l'Union Européenne**, organisées en partenariat avec l'ADIJ et Juriconnexion.

■ **PARIS, le 27 novembre,** se sont tenues de nouvelles Rencontres franco-russes au Conseil Supérieur du Notariat, consacrées aux **Partenariats public privés**.

2013 Janvier

■ PARIS, le 11 janvier.

En partenariat avec la Société de Législation comparée, l'Institut de Recherche Juridique de la Sorbonne, **hommage a été rendu à Georges Rouhette**. Des contributions mettant en valeur la personnalité et l'apport de ce grand juriste au droit des contrats, au droit comparé et à la procédure civile ont été présentées.

■ **PARIS, les 28 et 29 janvier**, avec la collaboration de l'Université Paris Nord et en présence de nombreux membres du Groupe camerounais de l'Association ont été célébrés **Les 20 ans de l'Ohada**, sous la forme de **Regards franco-camerounais**.

Février

■ PANAMA, les 5 et 6 février.

À l'initiative de Gilberto Boutin, Président du Groupe panaméen de l'Association, une délégation française a participé à des **Journées franco-panaméennes** consacrées au droit de la concurrence. Ces Journées ont été l'occasion de nouer des liens avec des magistrats, notamment avec ceux de la Cour suprême de Panama.



▲ CIUDAD DE PANAMA



▲ TÉHÉRAN

■ TÉHÉRAN, les 11 et 12 février.

Une délégation composée de quelques membres de notre Association et du Conseil National des Barreaux a participé aux **premières Journées franco-iraniennes**. Au cours de celles-ci, les réformes françaises et iraniennes du droit de l'arbitrage, des biens, des contrats et des sûretés ont donné lieu à de très intéressants échanges qui nous ont permis d'apprécier toute la place que le Code civil français conserve dans le droit iranien contemporain.

Mars

■ BORDEAUX, les 7 et 8 mars.

Les **4^{es} Journées franco-allemandes** ont porté sur le thème **Les divergences franco-allemandes dans la théorie du contrat : quel-elles de fond ou quel-elles de mots ?** Occasion de saluer le dynamisme de la Section que composent le Groupe allemand de notre Association présidé par Reiner Schülze et la Faculté de droit de Bordeaux sous l'égide de Guillaume Wicker.

■ PARIS, le 29 mars.

Au centre du Panthéon, se sont tenues les **2^{èmes} Journées franco-turques** de notre Association. Le thème choisi pour cette Journée fut **Le droit de la responsabilité**. Plusieurs thèmes ont été abordés : *La responsabilité civile dans le nouveau Code des obligations turc*, *Les projets français de réforme du droit de la responsabilité*, *Le projet d'unification des responsabilités en droit suisse*, *La responsabilité civile pour risque et la responsabilité du fait des*

produits dans le nouveau Code des obligations turc, *La responsabilité du fait des produits défectueux*, *Les différences entre la responsabilité délictuelle et contractuelle en droit turc*, *Présent et avenir de la distinction en droit français*, *Le rôle de l'assurance de responsabilité civile (facultative ou obligatoire) dans la protection des victimes*. Ces journées ont réuni un public important d'enseignants et d'étudiants. D'ores et déjà, rendez-vous a été pris pour de futures Journées à Istanbul.

Avril

■ HÔ CHI MINH VILLE, 7-10 avril.

l'Association Henri Capitant a été sollicitée par le Barreau de Paris afin d'organiser le premier Campus International du Barreau de Paris, au Vietnam. Michel Grimaldi, Philippe Dupichot, Nguyen Ngoc Dien et Do Van Dai y ont présenté notamment des **Regards croisés franco-vietnamiens sur des réformes du droit privé**.

■ **PARIS, le 25 avril**, avec l'Ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, qui est un de ses partenaires historiques dont le soutien est aussi fidèle que primordial, notre Association a organisé un colloque dont le thème fut **La dualité des ordres de juridiction**. Pendant cette demi-journée ont été présentées des communications sur *L'origine de la dualité des ordres de juridiction*, *La dualité des ordres de juridiction : une exception française*, *De quelques difficultés frontalières : les autorités administratives indépendantes*. En outre, une table ronde a réuni plusieurs intervenants qui eurent pour mission de recenser et d'apprécier les *Vices et Vertus de la dualité des Ordres de juridictions*.

Agenda 2013-2014



Avril

① **PHNOM PENH, les 29 et 30 avril**, pour densifier le lien que nous avons noué lors de notre congrès international qui s'était notamment tenu au Cambodge, en 2011, une délégation de notre Association se rendra dans ce pays à l'invitation de l'Université Royale de Phnom Penh. Cette première Journée franco-cambodgienne aura pour thème la présentation comparée des **Réformes récentes et futures des droits cambodgiens et français**. Pour les besoins de la cause, seront comparées les réformes des droits de l'arbitrage, des biens, des obligations, de la prescription, des sûretés et de la famille.

Mai

② **PARIS, le 21 mai**, se tiendra, en salle des Conseils du Centre du Panthéon, la Journée parisienne au cours de laquelle les rapporteurs français présenteront les rapports préparés en vue du Congrès international qui se tiendra en juin aux Pays-Bas et en Belgique. Présenteront leurs contributions : Cyril Grimaldi, *Preuve et droits fondamentaux* ; Anne Debet, *Preuve et nouvelles technologies* ; Mustapha Mekki, *Preuve et vérité* ; Camille Broyelle, *Preuve et pouvoirs exorbitants de la puissance publique*. La Journée se poursuivra, comme de coutume, avec l'Assemblée générale de l'Association.

Juin

③ **AMSTERDAM, Pays-Bas et LIÈGE, Belgique, du 3 au 7 juin**. Les prochaines Journées internationales de notre Association auront pour thème : **La preuve**. Ce sujet, intemporel, a connu et connaît encore de profondes mutations. Il sera traité sous quatre angles :

- *Preuve et droits fondamentaux* (rapporteur général : Jean-Pierre Marguénaud, France)
- *Preuve et pouvoirs exorbitants de la puissance publique* (rapporteur général : Juan-Carlos Henao, Colombie)
- *Preuve et nouvelles technologies* (rapporteur général : Michele Taruffo, Italie)
- *Preuve et vérité* (rapporteurs généraux : Georges de Leval et Adrien Masset, Belgique)

La synthèse des travaux sera assurée par le professeur Jérôme Huet.



Juillet

4 PARIS, 9-11 Juillet.

Au titre de son partenariat avec l'Ordre des avocats de Paris, l'Association animera pour la 5^{ème} année consécutive plusieurs ateliers lors des prochaines Journées Campus, à l'UNESCO : *actualité du droit des contrats ; actualité du droit de la famille ; actualité du droit des sûretés ; actualité du droit de la construction.*

Septembre

5 PARIS, les 10 et 11 septembre,

se tiendra la 4^e Journée franco-japonaise organisée par le groupe japonais de l'Association et l'IRDA de la Faculté de Paris XIII. Le thème général choisi est **Le préjudice**. Seront notamment abordés au cours de ces Journées : *L'obligation de minimiser le préjudice, Le préjudice de masse, Le préjudice économique pur, La perte de chance, Le préjudice corporel, Le préjudice écologique.*

6 BOGOTA, du 17 au 21 septembre.

L'Association participera à ces traditionnelles rencontres franco-colombiennes sur un thème qui reste à déterminer.

7 RIO DE JANEIRO et PORTO ALEGRE, du 23 au 27 septembre.

Une Journée franco-brésilienne sera organisée autour du thème **Les évolutions accomplies et attendues des droits privés brésiliens et français au XXI^e siècle.**

Octobre

8 BUCAREST, du 23 au 27 octobre.

Le Groupe roumain de l'Association Capitant, en coopération avec l'Institut Juriscope de Poitiers, organise un colloque dont l'objet sera la présentation du **nouveau Code civil roumain.**

Novembre

9 DIJON, le 22 novembre.

La 19^e Journée nationale de l'Association sera coorganisée avec l'Université de Dijon. Le thème retenu est **Le temps et le droit.**

Et déjà 2014

10 Au mois de mai 2014, les journées internationales auront lieu, du 19 au 23 mai, en Espagne, à Madrid et à Barcelone.

Elles auront pour thème : **L'immatériel**. Les thèmes retenus sont : Biens et immatériel (Rapport général espagnol) ; Contrats et immatériel (Rapport général allemand) ; Procédure et immatériel (Rapport général québécois) ; Droit international privé et immatériel (Rapport général français).

Échos et nouvelles

OXFORD, LE 11 MARS 2013 : L'Association Henri Capitant est le nouveau parrain du Oxford French Law Moot (concours de plaidoiries en droit français) dont la 6^e édition s'est déroulée le lundi 11 mars dans les locaux de l'Institute of European and Comparative Law de l'Université d'Oxford. Des participants venus d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne et d'Angleterre se sont affrontés dans une ambiance conviviale, mais sérieuse, au fil d'une journée qui aura vu la victoire d'une équipe londonienne (University College). Cet événement international au succès grandissant a permis à l'Association, représentée par Yves-Marie Laithier, de renforcer ses liens avec l'Université d'Oxford et d'en tisser de nouveaux avec de jeunes et déjà fort talentueux juristes francophones.

MARS 2013 : L'Association Henri Capitant signe un partenariat à Managua (Nicaragua) avec la Cour centraméricaine de Justice dans le cadre du Système d'Intégration d'Amérique Centrale (SICA). L'Association se voit charger de proposer un projet de droit uniforme en droit des contrats du commerce international.

AVRIL 2013 : La Faculté de droit de Caen et la Section cambodgienne de l'Association Capitant créent un partenariat dont l'objectif est d'organiser des journées d'études franco-cambodgiennes sur divers thèmes de droit privé et de droit public.

Quand la Cour de cassation s'inspire de l'avant-projet de réforme du droit des biens

La question du caractère limitatif ou non des droits réels restait encore discutée en droit français. Elle est tranchée dans l'arrêt du 31 octobre 2012 de la troisième Chambre civile de la Cour de cassation (n° pourvoi 11-16304) qui doit être publié au Bulletin et au Rapport de la Cour pour l'année 2012. Pour cette dernière, les articles 544 et 1134 du code civil permettent que le propriétaire puisse « consentir, sous réserve des règles d'ordre public, un droit réel conférant le bénéfice d'une jouissance spéciale de son bien ».

Cette décision nouvelle et importante reprend les mots mêmes d'une proposition de l'avant-projet *Capitant* de réforme du droit des biens contenue dans le projet d'article 608. Elle va même plus loin. L'avant-projet *Capitant*, soucieux de cantonner le champ d'application de cette idée nouvelle avait, dans son article 611, limité la durée du droit à un maximum de trente ans pour les personnes physiques comme pour les personnes morales. Cette condition de délai n'est pas retenue. La troisième Chambre civile

considère que le droit réel de jouissance spécial peut être perpétuel.

Cette consécration jurisprudentielle d'une proposition de l'avant-projet ne peut que réjouir ses rédacteurs. L'objet d'un tel travail est, en effet, de fournir des idées que le législateur ou le juge peuvent reprendre s'ils les estiment pertinentes. Tel a bien été le cas en l'espèce.

Hugues Périnet-Marquet,
Professeur à l'Université Panthéon-Assas
(Paris II), Président du Groupe de travail
de réforme du droit des biens

Les publications

TRAVAUX DE L'ASSOCIATION :

■ Journées internationales.

→ Le Tome LIX de la Collection des Travaux internationaux de l'Association, «**LE DROIT DE LA SANTÉ : ASPECTS NOUVEAUX**», Journées suisses 2009, est paru en mai 2012 (Paris, éditions LB2V et Bruylant, 2012, 932 pages).

Près de 35 ans après avoir consacré des travaux précurseurs au corps humain (Tome XXVI, année 1975, Journées belges, «*Le corps humain et le droit*», Dalloz, 1977, 536 p.), l'Association Henri Capitant des amis de la culture juridique française consacre le 59ème tome de la Collection de ses Travaux internationaux à la santé de la personne.

Intitulé «*Le droit de la santé : aspects nouveaux*», cet ouvrage rassemble les analyses de 54 rapporteurs issus de 20 pays, présentées de Lausanne, à Genève et Neuchâtel lors de Journées suisses qui réunirent, des 8 au 12 juin 2009, plus de 150 juristes de tous horizons.

Le législateur doit-il sanctuariser le corps humain, ses éléments et produits ? Faut-il légiférer sur l'accompagnement de la fin de vie ou sur l'euthanasie ? Comment assurer un accès équitable aux médicaments et aux soins, sans attenter à la recherche médicale et aux droits de propriété intellectuelle des laboratoires pharmaceutiques ?

Ces questions traversent le droit des personnes, la bioéthique, la propriété industrielle, le droit public ou celui de la sécurité sociale : elles sont abordées ici sous l'angle précieux du droit comparé.



Deux mouvements dialectiques ont constitué le fil directeur de ces Journées, savamment mis en lumière par le rapporteur de synthèse : individualiste, le premier tend à la réappropriation par la personne de son propre corps, tout au long de sa vie et jusqu'à son dernier souffle ; altruiste, le second aspire au contraire à une distribution plus équitable de ressources sanitaires afin de réduire les inégalités d'accès aux soins entre les habitants du même « village planétaire ».

Tout esprit curieux retirera le plus grand profit de la lecture des riches contributions présentées au cours de ces Journées, dont beaucoup ont été actualisées en vue de leur publication.

- Le statut juridique du corps humain (Rapporteur général : Jaap SIJMONS, Pays-Bas)
- L'accès aux soins et aux médicaments (Rapporteur général :

Anne LAUDE, France)

- La santé et la propriété intellectuelle (Rapporteur général : Andrée PUTTEMANS, Belgique)
- La personne en fin de vie (Rapporteur général : Olivier GUILLOD, Suisse)

Rapport de synthèse (Jean-Louis BAUDOIN, Québec)

→ Le Tome LX de la Collection des Travaux internationaux de l'Association, «**LES SUCCESSIONS**», Journées roumaines 2010, est paru en avril 2012 (Paris, éd. LB2V et Bruylant, 2012, 862 p.).

A l'occasion de son 75^e anniversaire, l'Association Henri Capitant des amis de la culture juridique française a, pour la première fois, consacré son congrès international de droit comparé aux successions.

Ce 60^e volume des Travaux de l'Association rassemble les contributions que 52 rapporteurs issus de 21 pays ont élaborées en vue des Journées roumaines qui réunirent près de 200 universitaires et praticiens, des 24 au 28 mai 2010, à Bucarest et Cluj-Napoca.



A travers le prisme éclairant du droit comparé, le droit des successions y est confronté à trois grands piliers : la famille, le contrat et la société. L'analyse des racines familiales du droit des successions éclaire ses principaux fondements - succession à la personne ou aux biens - en même temps que les transformations de l'ordre des successibles : l'égalité successorale des filiations légitime et naturelle est mieux assurée tandis que les droits du conjoint survivant connaissent une promotion spectaculaire. Le déploiement de la volonté du *de cuius* en matière successorale se heurte à la résistance de la réserve héréditaire ou la prohibition des pactes sur succession future mais trouve dans l'assurance-vie un nouveau champ d'expression. Trop souvent délaissée, l'articulation des successions et des sociétés justifiait enfin une réflexion spécifique : le décès de l'associé ne saurait par trop menacer la continuation de la société tandis que la liquidation des patrimoines respectifs du défunt et de la société dissoute suit des règles parfois similaires...

A l'étude de ces trois piliers, s'ajoute celle du droit international privé : les successions s'internationalisent au rythme de la mondialisation et du brassage des populations, contraignant les praticiens à des règlements souvent complexes...

Les juristes de tous horizons retireront le plus grand profit de la lecture des contributions comparatistes présentées au cours de ces Journées, actualisées en vue de leur publication.

Sommaire de l'ouvrage :

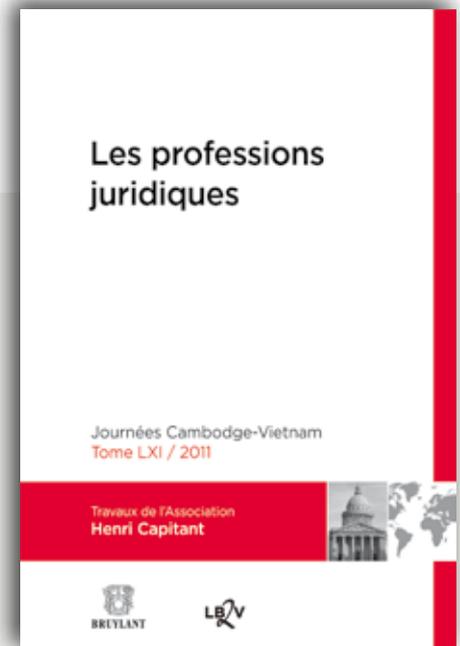
- Successions et famille (Rapport général : Paul VASILESCU, Roumanie)
 - Successions et contrat (Rapport général : Alain LEVASSEUR, Louisiane)
 - Successions et société (Rapport général : Ercument ERDEM, Turquie)
 - Successions internationales (Rapport général : Marie GORE, France)
- Rapport de synthèse : Michel GRIMALDI, France

→ Le Tome LXI de la Collection des Travaux internationaux de l'Association, « **LES PROFESSIONS JURIDIQUES** », Journées Cambodge-Vietnam 2011, est paru en mars 2013.

Ce 61^e volume rassemble les analyses que 52 rapporteurs issus de 21 pays ont présentées lors de Journées internationales qui se tinrent du 13 au 17 juin 2011, à Phnom Penh puis Hô Chi Minh Ville, sur le thème des professions juridiques.

Les grands acteurs du droit y dévoilent des réflexions inédites et pénétrantes sur les mutations, enjeux et dangers de leur exercice professionnel.

Techniques ou passionnelles, quatre dimensions fondamentales de la profession de juriste sont abordées dans cet ouvrage sous un angle comparatiste et original : les juristes de tous horizons sont-ils en passe de se fondre en une grande profession du droit ou conservent-ils au contraire leur diversité ? A qui doit incomber la formation des juristes de demain et comment ? Quels sont les modes d'exercice professionnel offerts à l'avocat, au notaire ou



au juriste d'entreprise de par le monde ? Quelle responsabilité pèse aujourd'hui sur les professionnels du droit ?

Tout esprit curieux retirera le plus grand profit de la lecture des contributions présentées au cours de ces riches Journées internationales.

Sommaire de l'ouvrage :

- Le pluralisme des professions juridiques (Rapport général : Guido ALPA et Anna de VITA, Italie)
 - Les modes d'exercice des professions juridiques (Rapport général : François-Xavier MATTEOLI et Bernard REYNIS, France)
 - La formation du juriste (Rapport général : THENG Chan Sangvar, Cambodge, et NGUYEN Ngoc Dien, Vietnam)
 - La responsabilité des professionnels du droit (Rapport général : Hadi SLIM, Liban)
- Rapport de synthèse : Philippe THERY, France.

→ Le Tome LXII de la Collection des Travaux internationaux de l'Association, « **LE POUVOIR DANS LES SOCIÉTÉS** », Journées Chiliennes 2012, paraîtra au 3^e trimestre 2013.



■ Journées nationales.

→ Les actes des travaux de la 16^e Journée nationale « **LA PLACE DU JURISTE FACE À LA NORME** », sont parus en avril 2012 (Dalloz, 2012, 180 p.).

Peu de domaines de la vie collective et individuelle échappent aujourd'hui à l'emprise de la loi *lato sensu*.

Les derniers refuges du « non-droit » cèdent les uns après les autres devant l'avalanche de normes et l'envie toujours plus pressante de combler ces « vides juridiques ». En prenant pied dans tous les domaines de la vie sociale, économique et domestique, la loi a étendu d'autant la place et le rôle du juriste dans la société.

Le juriste est désormais sommé de donner son avis sur le mariage homosexuel, l'interdiction du clonage, l'expérimentation sur l'embryon, l'admission de l'euthanasie, la nécessité ou non de faire application du principe de précaution, etc.

Mais le juriste est-il alors encore dans son rôle ?

Ne va-t-il pas au-delà de son domaine de compétence ?

Au-delà de sa sphère de légitimité ?

Ne quitte-t-il pas alors, consciemment ou inconsciemment, son habit de « juriste » pour reprendre sa casquette de simple « citoyen » ?

Quelle position occupe-t-il par rapport à l'économiste, au sociologue, au médecin, au psychologue, mais aussi, et surtout, par rapport au politique ? Autrement dit, quelle est, et quelle devait être la place du juriste dans la société ?

Chemin faisant, une autre question apparaît à l'horizon... une question éternelle, redoutable, mais essentielle : qu'est-ce que le droit ?

Il y a fort à parier que les juristes eux-mêmes n'apporteront pas une réponse identique à ces questions.

On peut également imaginer que la réponse ne sera pas la même d'une «branche» à l'autre du droit. Il est possible encore que «le juriste» soit une figure trop abstraite et qu'il convienne de distinguer selon sa qualité : magistrats, praticiens, docteurs, etc. Sommaire de l'ouvrage :

I. « Regards généraux.

De la conception du droit à la fonction de juriste par François Chénéde, professeur à l'Université de Rennes 1

La résistance des juristes face à la loi. Perspectives historiques

par Anthony Mergey, professeur à l'Université de Rennes 1, *Centre d'histoire du droit (IODE - UMR CNRS 6262)*

Le juge à la frontière du droit et au-delà du droit : témoignage d'un haut magistrat sur quelques affaires délicates

par Jerry Sainte-Rose, avocat général honoraire à la Cour de cassation Seconde partie.

II. Regards particuliers.

Table ronde. La place du juriste dans l'élaboration des lois bioéthiques

par Brigitte Feuillet, professeur à l'Université de Rennes 1, membre de l'Institut universitaire de France, directrice du CRJO (IODE UMR CNRS no 6262)

Philippe Bas, ancien ministre de la Santé et des Solidarités, conseiller d'État, président du Groupe de travail du Conseil d'État relatif à la révision des lois bioéthiques
Frédérique Dreifuss-Netter, conseiller à la Cour de cassation, membre du Comité consultatif national d'éthique
Didier Sicard, président d'honneur du Comité consultatif national d'éthique, professeur de médecine

Les juristes en droit des contrats : oppositions juridiques ou oppositions politiques ?

par Thomas Genicon, professeur à l'Université de Rennes 1

Le juriste et le droit des marchés financiers : la technique juridique « asservie » ?

par Thierry Bonneau, agrégé des facultés de droit, professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris 2)

Observations conclusives

par Denis Mazeaud, professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris 2), Président de l'Association Henri Capitant des amis de la culture juridique française

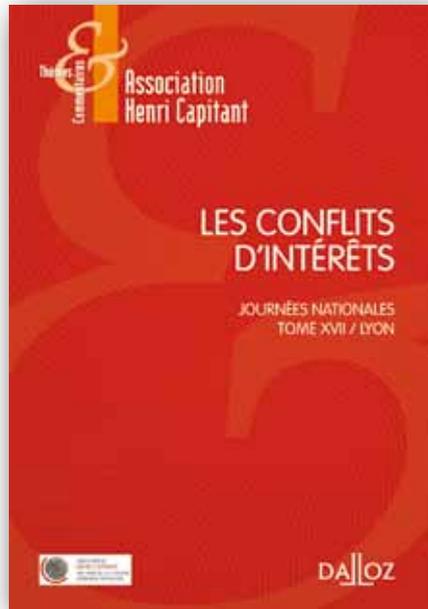
→ La Journée bilatérale franco-italienne des 19-20 octobre à Bologne, **LES PRINCIPES DIRECTEURS DU DROIT DES CONTRATS**, est parue à la Revue des contrats 2013/1, p 311 à 442.

■ Journées exceptionnelles.

→ « **LA JOURNÉE EXCEPTIONNELLE EN HOMMAGE À RENÉ DAVID** » du 1^{er} décembre 2011 a été publiée en octobre 2012 (Daloz, 200 p., oct. 2012)

→ Les 7^{es} Journées de Droit bancaire et Financier « **BANQUES : NOUVELLES OBLIGATIONS ET NOUVELLES RESPONSABILITÉS** », organisées à Monaco en novembre 2011 par l'AEDBF Monaco et le Groupe monégasque Association Henri Capitant ont été publiées dans la Revue de Droit Bancaire et Financier de Janvier/Février 2013.

→ « **HENRI CAPITANT LAW REVIEW** » : sont parus à ce jour cinq numéros de la Henri Capitant Law Review / Revue de droit Henri Capitant consacrés à des « Regards civilistes sur l'analyse économique du droit », au « fabuleux destin de la théorie de l'unicité du patrimoine », à la « primauté de l'exécution en nature », aux « professions juridiques » et à la distinction « Droit public, droit privé ». Ce dernier numéro a été réalisé par Yves Gaudemet et Sophie Gaudemet.



NOUVEAUTÉ

→ « **LES CONFLITS D'INTÉRÊT** », Journées nationales, Tome XVII, Lyon (Daloz, 2013)

Le spectre des conflits d'intérêts plane sur le droit de la représentation, le droit financier et sur l'action publique. Leur prévention a fait l'objet de rapports remarquables (rapport Sauvé en 2011 ; rapport Jospin en 2012) qui illustrent toute l'attention que lui portent aujourd'hui les pouvoirs publics. Pareille actualité justifiait amplement que l'Association Henri Capitant y consacre le 20 novembre 2012 sa XVII^e Journée nationale, organisée avec l'Équipe de droit privé de l'Université Jean Moulin Lyon 3 dans le cadre des Entretiens Jacques Cartier.

Qu'entendre par intérêts en conflit ? Quelles valeurs défendre par la prohibition des conflits d'intérêts ? Comment prévenir les risques de conflits et les sanctionner ? Autant de questions fondamentales sur lesquelles cet ouvrage livre des analyses comparatistes et renouvelées.

Le mot du Trésorier



Que peut bien écrire le Trésorier dans la Lettre Annuelle 2013 ? Evoquer le poids financier des actions prévues pour cette année dans l'espoir de conforter chacun des membres de notre association dans sa décision de ne pas retarder d'avantage le paiement de sa cotisation ? Ce ne serait que spéculation, vocable abhorré entre tous.

Commenter les données connues d'un passé récent pour tenter de cerner au plus près ce que sera le résultat de l'exercice 2012 lorsque ses comptes auront été arrêtés ? Mais il se trouvera sans doute alors quelques lecteurs pour relever que l'année dernière, j'affirmais que nos comptes 2011 ne risquaient pas de nous classer dans la catégorie des associations nageant dans l'opulence, alors que quelques semaines à peine plus tard, j'annonçais un excédent tout à fait coquet. Alors en ce début d'année 2013 où la morosité est de mise, gardons espoir.

Jean-Claude Dubarry
Trésorier



ASSOCIATION
HENRI CAPITANT
DES AMIS DE LA CULTURE
JURIDIQUE FRANÇAISE

12, Place du Panthéon - 75005 Paris
Téléphone : +33 (0)1 43 54 43 17
Télécopie : +33 (0)1 40 51 86 52
capitant@club-internet.fr

www.henricapitant.org

Association reconnue d'utilité publique en France,
par décret du Gouvernement en Conseil d'État en
date du 12 juillet 1939.